



Conduite sous emprise du cannabis, précisions

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Après avoir été contrôlé positif fin octobre 2009 au cannabis lors d'un contrôle routinier par la gendarmerie proche de Beauvais et après avoir eu une suspension administrative de 6 mois, je suis convoqué début mars 2010 devant un juge (probablement sur Amiens faisant mes études là-bas malgré une domiciliation sur ma carte de grise dans le 92).

Après l'analyse de sang qui révélait un taux de 13ng (illustrant une consommation régulière et élevée) je souhaiterai savoir quelles sont les sanctions que j'encours pragmatiquement(car j'ai bien vu ce que prévoyait la loi).

J'ai 24 ans (25 en janvier) mais ne suis plus en période probatoire.

J'ai un casier vierge et mes 12 points (initialement).

J'ai arrêté de consommer et compte apporter des analyses le jours de ma convocation.

Je vous remercie à l'avance pour vos réponses qui, je l'espère m'aideront à être fixé.

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Après l'analyse de sang qui révélait un taux de 13ng (illustrant une consommation régulière et élevée) je souhaiterai savoir quelles sont les sanctions que j'encours pragmatiquement(car j'ai bien vu ce que prévoyait la loi).

J'ai 24 ans (25 en janvier) mais ne suis plus en période probatoire.

J'ai un casier vierge et mes 12 points (initialement).

J'ai arrêté de consommer et compte apporter des analyses le jours de ma convocation.

Je vous remercie à l'avance pour vos réponses qui, je l'espère m'aideront à être fixé.

Cordialement,

Vous allez obligatoirement avoir un retrait de 6 points sur votre permis de conduire, et vu votre statut étudiant (donc en partant du principe que vous avez des revenus déclarés très modestes), vous serez probablement condamné à une amende dont le montant sera très certainement inférieur à 500 euros (généralement une amende comprise entre 300 et 400 euros).

Très cordialement.

Par Visiteur

Je vous remercie pour votre réponse extrêmement rapide...

Comptez sur moi pour vous faire bonne presse dans la mesure où votre réponse se rapprochera de la condamnation...

Dans le doute, est ce que je dois craindre une annulation de mon permis de conduire (cas probablement extrême...)en raison de mon taux "anormalement" élevé?

Auriez-vous des conseils pour faire face à ce problème?

Par exemple, faire appel à un avocat (ce qui à mon sens pourrait même être désavantageux pour des questions d'image...)

Je vous remercie.

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans le doute, est ce que je dois craindre une annulation de mon permis de conduire (cas probablement extrême...) en raison de mon taux "anormalement" élevé?

Le taux est élevé certes mais le contrôle de stupéfiant est loin d'être super significatif. En effet, le contrôle permet de détecter la présence de Cannabis dans le sang pendant plusieurs semaines.. Donc un taux élevé peut simplement dire que vous venez de fumer du Cannabis. Cela n'est en aucun cas un signe d'une consommation très régulière et importante.

L'annulation du permis est théoriquement possible maintenant, sauf cas de récidive, une telle mesure est très rare.

Auriez-vous des conseils pour faire face à ce problème?

Par exemple, faire appel à un avocat (ce qui à mon sens pourrait même être désavantageux pour des questions d'image...)

Un avocat n'est jamais un désavantage. Ce n'est pas une preuve de votre mauvaise foi ou de votre culpabilité, au contraire. C'est toujours un avantage.

Après, est-ce que cela en vaut la peine vu le litige sachant qu'un avocat facture généralement cette prestation entre 500 et 1000 euros? A vous de voir.

Très cordialement.